

Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis

Procès-verbal arrêté

Comité Syndical du mardi 23 décembre 2025 à 10h00

Salle du Conseil de la CdA de La Rochelle

Bâtiment Vaucanson à Périgny

En l'absence de quorum lors de la réunion du Comité syndical du 12 décembre 2025, les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale La Rochelle-Aunis se sont à nouveau réunis le mardi 23 décembre 2025 en session ordinaire, à Périgny, sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président. Le Comité syndical lors de cette deuxième réunion a donc délibéré sans condition de quorum.

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 10/32

M. Christian BRUNIER – M. Raymond DESILLE – Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX - M. Jean-François FOUNTAINE - M. Roger GERVAIS - M. Patrick GIAT – Mme Christelle GRASSO - M. Antoine GRAU – M. Didier LARELLE – Mme Mathilde ROUSSEL

MEMBRES TITULAIRES AYANT DONNE POUVOIR : 2

Mme Marie LIGONNIERE a donné pouvoir à Mme Mathilde ROUSSEL

M. Joël LALOYLAUX a donné pouvoir à M. Christian BRUNIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Antoine GRAU

MEMBRES EXCUSES :

M. Jean-Luc ALGAY – M. Sylvain AUGERAUD – M. Éric BERNARDIN – M. Jean-Marie BODIN – M. Jean GORIOUX – M. Joël LALOYLAUX – Mme Marie LIGONNIERE - M. Jean-Pierre NIVET - M. Jean-Pierre SERVANT - M. Didier TAUPIN - M. François VENDITTOZZI - M. Paul-Roland VINCENT

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Service du Syndicat mixte : Mme Céline BAUDET, M. Nicolas CAJON, Mme Amandine CLAVEROLAS RENARD

Ordre du jour :

- Installation d'une nouvelle déléguée au sein du Comité syndical
- Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 2 juillet 2025
- Débat d'orientation budgétaire 2026
- Adhésion à la convention de participation proposée par le Centre de gestion 17 en matière de protection sociale complémentaire pour le risque santé
- Informations sur les décisions prises par délégation
- Autres informations utiles

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Antoine GRAU est désigné secrétaire de séance.

INSTALLATION D'UNE NOUVELLE DELEGUEE AU SEIN DU COMITE SYNDICAL

Madame Alisson CURTY, qui était déléguée au Syndicat mixte, a démissionné de ses fonctions de Maire et de Conseillère municipale de Ciré d'Aunis. Elle n'est donc plus Conseillère communautaire d'Aunis Sud et plus déléguée au Syndicat.

Une nouvelle représentante a été désignée par Aunis Sud le 18 novembre 2025 pour siéger au sein du Comité syndical. Il s'agit de Madame Christelle GRASSO, Conseillère déléguée à la mobilité et Maire de Landrais.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Madame Christelle GRASSO et l'installe dans ses nouvelles fonctions.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 02 JUILLET 2025

Il n'y a pas d'observation sur le procès-verbal de la réunion du 02 juillet, celui-ci est donc approuvé.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

En application des articles L 2312-1 et D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations générales du budget (DOB) doit avoir lieu avant son examen au sein de l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

En vue du débat d'orientation budgétaire 2026, M. Antoine GRAU, premier Vice-Président présente le rapport suivant au Comité syndical :

RAPPORT EN VUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Syndicat mixte SCoT La Rochelle Aunis - première maquette - DOB 2026

Dépenses 2026 Fonctionnement	
Personnel charges	270 000,00 €
1 Responsable	105 000,00 €
1 Gestionnaire administratif et financier	69 000,00 €
1 Chargée de mission SCoT	50 000,00 €
1 Cheffe de projet observatoire	46 000,00 €
Autres charges	52 617,00 €
Convention MAD services et moyens CdA	14 000,00 €
Convention service unifié SIG	17 000,00 €
Manifestations (séminaires, rencontres nationales, réceptions)	2 400,00 €
Cotisations Fédération SCoT (0,011€ par habitant)	2 800,00 €
Assurance établissement + véhicule	2 800,00 €
Frais véhicule en location + carburant	2 600,00 €
Frais de déplacements et missions (agents et élus)	1 200,00 €
Fournitures / documentation	1 200,00 €
Dématérialisation des actes / hébergement site internet	2 000,00 €
Conception impression de documents - publications	2 000,00 €
Achat de données pour l'Observatoire La Rochelle Aunis	2 000,00 €
Autres frais divers	2 617,00 €
Dotations aux amortissements	69 000,00 €
Virement à la section investissement	- €
TOTAL	391 617,00 €
Dépenses 2026 Investissement	
Mise en œuvre du SCoT réflexion autour de la résilience territoriale	36 600,00 €
Mise en œuvre du SCoT étude complémentaire	35 000,00 €
Frais divers SCoT (dont avocat recours)	10 000,00 €
Equipement matériels mobiliers et autres	8 000,00 €
Remboursement des emprunts	0,00 €
Amortissements des subventions	10 000,00 €
TOTAL	99 600,00 €
TOTAL Dépenses	491 217,00 €

Recettes 2026 Fonctionnement	
Cotisation par habitant	
Populations légales au 1er janvier 2025	377 517,00 €
100%	251 678 1,50 €
CdA La Rochelle	277 522,50 €
73,51%	185 015 1,50 €
CdC Aunis Atlantique	49 221,00 €
13,04%	32 814 1,50 €
CdC Aunis Sud	50 773,50 €
13,45%	33 849 1,50 €
Produits divers	1 100,00 €
Subventions d'investissement transférées	10 000,00 €
Estimation excédent de fonctionnement reporté	3 000,00 €
TOTAL	391 617,00 €
Recettes 2026 Investissement	
Estimation excédent d'investissement reporté	148 300,00 €
FCTVA	1 005,00 €
Recettes d'amortissements	69 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	- €
TOTAL	218 305,00 €
TOTAL Recettes	609 922,00 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections

Section de fonctionnement

Les charges de personnel restent au même niveau qu'en 2025, elles comprennent 4 postes : 1 poste de responsable, 1 poste de gestionnaire administratif et financier, 1 poste de chargée de mission SCoT et 1 poste de cheffe de projet observatoire.

Les autres charges de fonctionnement sont également stables par rapport à 2025. Les dépenses de fonctionnement 2026 s'établiraient ainsi à environ 392 000 €. Afin de couvrir ces charges, le montant de la cotisation par habitant resterait le même qu'en 2025 soit 1,50 €.

Section d'investissement

En termes d'investissement, les principaux générateurs de dépenses concernent la mise en œuvre du SCoT : le chantier mené par Acadie sur la résilience territoriale, une étude complémentaire a été provisionnée ainsi que des frais divers pour pouvoir répondre notamment aux honoraires de l'avocat qui va défendre le Syndicat mixte dans le cadre du recours intenté par la commune d'Aytré contre la délibération du 02/07/2025 approuvant le SCoT La Rochelle Aunis.

Principe acté par le Comité syndical lors du débat sur les orientations budgétaires 2026 :

Une demande dérogation est à préparer pour pouvoir reprendre à titre exceptionnel l'excédent d'investissement en fonctionnement et ainsi permettre de diminuer les cotisations des EPCI membres.

Le Comité syndical a pris acte de la présentation du rapport des orientations budgétaires 2026.

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION 17 EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR LE RISQUE SANTE

Le Président rappelle aux membres du Comité syndical que par délibération du 7 mai 2025, le Bureau syndical avait donné mandat au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) pour lancer une procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation, à adhésion facultative, en matière de protection sociale complémentaire pour le risque santé.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, le contrat a été attribué au groupement Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) / RELYENS.

La convention de participation prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée maximale de 6 ans (jusqu'au 31/12/2031), prorogeable 1 an pour motif d'intérêt général.

Il appartient au Comité syndical de se prononcer sur l'adhésion à la convention de participation en santé souscrite par le CDG17.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS,

A DECIDÉ

- **D'ADHERER** à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance souscrit par le CDG17 auprès du groupement MNT/Relyens, pour le risque santé, à effet du 1^{er} janvier 2026 ;
- **D'ACCORDER** exclusivement une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré au contrat attaché à ladite convention de participation portant sur le risque santé ;
- **DE FIXER** le niveau de participation mensuelle brute, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, comme suit : **15 € brut par agent et par mois** ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits annuels nécessaires.

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Monsieur le Président rend compte au Comité syndical des délibérations du Bureau syndical et de ses Décisions :

➤ **Avis du bureau syndical sur le projet de modification simplifiée N°2 et le projet de modification de droit commun n°1 du PLUi-H de la Communauté de communes Aunis Atlantique :**

La Communauté de communes Aunis Atlantique souhaite procéder à de nouvelles évolutions de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal, valant Plan Local de l'Habitat (approuvé le 19 mai 2021).

La Communauté de communes Aunis Atlantique a soumis au Président du Syndicat mixte le 04 juillet, pour avis, deux procédures conjointes d'évolution du PLUi-H : une procédure de Modification simplifiée n°2 et une procédure de Modification de droit commun n°1. Ces procédures ont été mises à la disposition du public en octobre 2025.

Le bureau syndical lors de sa réunion du 10 septembre 2025 a donné un avis favorable à ces deux projets de modification, considérant que les orientations du SCoT La Rochelle Aunis ont bien été intégrées aux projets de modifications.

➤ **Avis du bureau syndical sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2026-2031 de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle :**

Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat le 03 juillet 2025 et a sollicité par là même l'avis du Syndicat mixte porteur de SCoT.

Cette révision du PLH, traduit au travers d'un programme d'actions thématique et un programme d'action territorial, les orientations de la politique publique de l'habitat de l'agglomération sur la période 2026-2031. Pour cela, le PLH se base sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLUi.

Le bureau syndical lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2025 a donné un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, en s'appuyant sur les éléments suivants :

De manière générale, les orientations du SCoT La Rochelle Aunis sont respectées dans le projet de PLH.

Tel qu'identifié dans le PLH, le territoire de l'agglomération de La Rochelle subit une pression foncière importante. Les enjeux du PLH en matière de réduction de la consommation foncière, d'intensification de la densification et du renouvellement, au regard des besoins mais aussi des contraintes (risques érosion, submersion) du territoire, devront trouver leur traduction dans le PLUi.

Les efforts relatifs à la production de logements que doit fournir l'agglomération de La Rochelle sont importants ; les conséquences au regard de la répartition de l'offre de logement sur l'ensemble du territoire du SCoT (offre et typologie de logements, selon les besoins des populations présentes et à venir) devront faire l'objet d'un suivi afin d'éviter d'éventuels déséquilibres.

➤ **Décision du Président N°2025-D02 de virement de crédits du 1^{er} octobre 2025 :**

Vu la délibération du Comité syndical N°2025-04-04 du 02 avril 2025 portant adoption du budget primitif 2025 et autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que les crédits votés en section d'investissement au chapitre 20 pour l'opération élaboration du SCoT sont insuffisants et que des crédits sont disponibles au chapitre 21 correspondant à l'opération équipement matériel mobilier, **le Président a décidé de procéder à un virement de crédits de 2.610 € du chapitre 21 (-2.610 €) au chapitre 20 (+2.610 €).**

➤ **Décision du Président N°2025-D03 du 8 octobre 2025 de désigner un cabinet d'avocats :**

Vu la délibération du Comité Syndical N°2020-13 du 16 septembre 2020 donnant délégation d'attribution au Président pour intenter au nom du Syndicat mixte les actions en justice ou défendre l'établissement dans les actions intentées contre lui ;

Considérant le recours contentieux intenté le 02 septembre 2025 par la commune d'Aytré contre la délibération N°2025-07-01 du 02 juillet 2025 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale La Rochelle Aunis et l'intérêt d'être assisté par un avocat pour défendre le Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis ;

Le Président a décidé de désigner le cabinet LEXCAP société d'avocats pour la défense des intérêts du Syndicat mixte pour le SCoT La Rochelle Aunis relatif au contentieux susvisé, et de lui payer ses frais, honoraires, acomptes et provisions.

AUTRES INFORMATIONS UTILES

Monsieur le Président présente au Comité syndical les informations suivantes :

• **Etude partenariale avec l'INSEE sur les parcs d'activités économiques**

L'étude menée par l'INSEE en collaboration avec la CdA de La Rochelle et le Syndicat mixte va conduire à la réalisation d'une publication, sous forme d'un 4 pages, qui a été mis en ligne sur le site de l'INSEE et sur le site du Syndicat mixte le 9 décembre. Il n'y aura pas de version papier produite.

Cette publication porte sur les parcs d'activités économiques communautaires ainsi que privés, elle vient compléter l'inventaire des parcs d'activités économiques réalisé en 2024 par le syndicat pour ses membres.

Une présentation des résultats de ces travaux par l'INSEE aux élus du Comité syndical est prévue lors de la séance du 30 janvier.

• **Installation du Comité de suivi de la mise en œuvre du SCoT La Rochelle Aunis :**

La réunion d'installation du Comité de suivi de la mise en œuvre du SCoT s'est tenue **vendredi 19 décembre à 15h30**, salle du conseil de la CDA de La Rochelle, bâtiment Vaucanson à Périgny.

La composition de ce comité est la suivante :

- Président du Syndicat mixte,
- Vice-présidents du Syndicat mixte,
- Maires des communes pôles structurants au titre du SCoT (La Rochelle, Marans et Surgères)
- Vice-présidents des EPCI membres du Syndicat ayant des délégations en lien direct avec les thématiques portées par le SCoT, dont principalement :
 - aménagement de l'espace,
 - développement économique,
 - habitat et politique de la ville,
 - mobilité,
 - stratégie foncière.

En fonction des ordres du jour, cette composition pourra être élargie :

- aux autres vice-présidents et conseillers communautaires délégués des EPCI membres du Syndicat ayant des délégations qui peuvent avoir un lien avec les thématiques portées par le SCoT,
- aux élus du territoire qui en feraient la demande,
- ponctuellement, aux élus concernés (l'ensemble des maires d'un quartier, par exemple) au regard des ordres du jour.

Représentants au titre de la composition principale :

↳ les 16 élus suivants :

	Nom	Fonction
1.	Jean-Luc Algay	VP développement économique CdA La Rochelle
2.	Bertrand Ayrat	VP mobilité CdA LR
3.	Eric Bernardin	VP développement économique CdC Aunis Sud
4.	Jean-Marie Bodin	VP mobilité Aunis Atlantique – Maire de Marans
5.	Catherine Desprez	Maire de Surgères
6.	Raymond Desille	VP syndicat La Rochelle Aunis – VP aménagement CdC Aunis Sud
7.	Sylvain Fagot	VP développement économique CdC Aunis Atlantique
8.	Marylise Fleuret-Pagnoux	VP politique de la ville CdA La Rochelle
9.	Jean-François Fountaine	Président syndicat La Rochelle Aunis
10.	Roger Gervais	VP stratégie foncière CdA La Rochelle
11.	Thibaut Guiraud	Maire de La Rochelle
12.	Jean Gorioux	VP syndicat La Rochelle Aunis
13.	Antoine Grau	1 ^{er} VP syndicat La Rochelle Aunis – 1 ^{er} VP CdA La Rochelle en charge de l'aménagement
14.	Mathilde Roussel	VP syndicat La Rochelle Aunis
15.	Jean-Pierre Servant	VP syndicat La Rochelle Aunis
16.	François Vendittozzi	VP syndicat La Rochelle Aunis – VP aménagement CdC Aunis Atlantique

Représentation par EPCI :

- CdA La Rochelle : 8 représentants
- CdC Aunis Atlantique : 4 représentants
- CdC Aunis Sud : 4 représentants

• **Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) :**

Pour information, les dossiers suivants devraient être examinés prochainement en CDAC :

- Extension de la surface de vente du supermarché Leclerc à Lagord,
- Transfert et extension du supermarché Super U à Dompierre-sur-mer,
- Extension du supermarché Lidl à Angoulins.

• **Etude résilience territoriale Acadie :**

Dans le cadre de l'étude sur la résilience territoriale, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Acadie, un atelier de travail se tiendra **le 27 février matin**.

La partie 1 du livrable, qui servira de fil conducteur à cet atelier sera diffusée aux membres du Comité syndical courant janvier.

• **Prochaine réunion du Comité syndical :**

La prochaine séance du Comité syndical se tiendra **le vendredi 30 janvier à 10h00** dans la salle du Conseil du bâtiment Vaucanson à Périgny.

Le point principal à l'ordre du jour sera l'adoption des documents budgétaires.

.....

Monsieur le Président remercie les membres du Comité syndical pour leur participation et leur souhaite une très bonne journée. Il lève la séance à 10h30.

Jean-François FOUNTAINE
Président du Syndicat mixte
pour le SCoT La Rochelle-Aunis

Le secrétaire de séance
Antoine GRAU

